

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 26
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUIPEMENT
À UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Le solde du crédit au Budget 2009 s'élève à 5 462 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder la subvention ci-dessous :

CLERMONT FONTAINE DU BAC FOOTBALL-CLUB

5 382 €

La Ville a reçu une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de deux bungalows de la part du Clermont Fontaine du Bac Football-Club. En effet, ce club a son siège social à la Maison de Quartier de la Fontaine du Bac mais ne dispose pas de bureau propre. Il utilise actuellement un vestiaire du stade Papillaud transformé en local administratif. Afin de disposer de locaux plus grands et en prévision de futurs travaux d'aménagement du complexe sportif qui prévoient notamment la destruction des locaux actuels, vétustes et obsolètes, le club a la possibilité d'acquérir deux bungalows d'occasion, type « Algéco » pour un montant de 4 500 € HT soit 5 382 € TTC.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 novembre 2009

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe,

Christine DULAC-ROUGERIE